

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024

Le Conseil, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ACCEPTER** de contracter un bail commercial avec La société constituée par Monsieur Evan MOIREAU en cours de création, à compter du 1^{er} mars 2024 aux conditions suivantes :
location des murs pour une durée de neuf années entières et consécutives. Loyer fixé à 12 000 € annuel payable mensuellement
dépôt de garantie fixé à 1 000 €.
Cependant, ce loyer ne sera pas immédiatement appliqué dans sa totalité et entrera en vigueur de la manière suivante : Du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2025, loyer mensuel de 800 €. Et au 1^{er} mars 2025, loyer mensuel porté à 1000 €.
Il est précisé que le loyer sera révisé tous les ans en fonction de l'évolution de l'indice des loyers commerciaux.
Les frais d'acte seront pris en charge à parts égales entre le bailleur et le locataire.
Ceci, conformément au projet établi par l'étude de SCP SOUESME à Saint Benoit Sur Loire.
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à contracter un prêt à usage avec Monsieur Evan MOIREAU, pour une durée de 2 années, dans la continuité de la reprise du commerce boulangerie-pâtisserie, pour la mise à disposition du matériel appartenant à la commune.
- **D'APPROUVER** le choix du candidat **BUREAU VERITAS** pour réaliser les **missions de contrôles** et retenir son offre qui est la mieux classée pour un montant de 11 500 .00 € HT 13 800.00 € TTC.
- **D'APPROUVER** le choix du candidat **QUALICONSULT SECURITE** pour réaliser les **missions de CSPS** et retenir son offre qui est la mieux classée pour un montant de 11 616.00 € HT soit 13 939.20 € TTC dans le cadre de la maîtrise d'œuvre de la restructuration de l'école.
- **DE SOLLICITER** une subvention d'un montant de 1 082 151 € auprès de l'Etat pour la 1^{ère} tranche de l'opération relative à restructuration et d'extension du groupe scolaire estimée à 3 607 170 € soit 30 % du montant de l'opération.

